

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est agréé, lu pour la 3^e fois et adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 3.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉFORME DU SYSTÈME JUDICIAIRE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en juin dernier, il se tenait en cette Chambre un important débat. On nous avait demandé de nous prononcer sur le rétablissement de la peine capitale. Je suis certain que pour chacun d'entre-nous, la décision fut difficile à prendre de par l'ampleur des répercussions qui suivraient la conclusion du débat. Aujourd'hui, avec le recul, je suis de plus en plus convaincu que la décision que nous avons prise était la bonne.

Cependant, la conclusion du débat n'enlève rien à l'importance que nous devons accorder aujourd'hui à la question de la criminalité. Quand les criminels d'habitude purgeront-ils une sentence exemplaire à la mesure du crime qu'ils ont commis? Nous devons poursuivre notre démarche et faire un pas de l'avant vers un système judiciaire empreint de légalité et soucieux du respect du droit à la vie mais aussi de la protection des individus, un système judiciaire qui, par des recherches et de nouvelles expériences, arrivera à combler les carences que comporte celui qui existe à l'heure actuelle.

Monsieur le Président, quand le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) se décidera-t-il à agir pour prendre toutes les mesures nécessaires à la révision et à l'amélioration du système actuel? Le crime n'est pas seulement un problème concernant la police et les tribunaux. La population s'attend du ministre de la Justice qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires pour la protection des individus contre le crime et qu'il amorce dans les meilleurs délais une réforme complète du système judiciaire au Canada par des mesures appropriées.

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE PEUPLE PALESTINIEN—ON ENCOURAGE LE GOUVERNEMENT À APPUYER LA RÉOLUTION DES NATIONS UNIES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, le 29 novembre les Nations Unies célèbrent la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément à la résolution 32/40B adoptée à l'Assemblée générale le 2 décembre 1977. L'objectif est d'attirer l'attention du monde entier sur le sort des Palestiniens et de rappeler à l'opinion publique la nécessité d'agir pour que les Palestiniens recouvrent leurs droits fondamentaux. Ces droits, réaffirmés par l'Assemblée générale, comprennent l'auto-détermination.

Actuellement, environ 4,5 millions de Palestiniens sont dispersés dans de nombreux pays. J'encourage le gouvernement canadien à reconnaître et à appuyer la résolution des Nations Unies sur les droits des Palestiniens.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AUGMENTER LES PRESTATIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux refusent d'admettre que plus d'un million d'enfants, au Canada, vivent dans la pauvreté. Un enfant sur six va à l'école sans avoir assez mangé et, naturellement, a de mauvais résultats. Dès la troisième semaine du mois les parents doivent faire la queue aux banques alimentaires, parce que les prestations d'assurance sociale sont trop faibles. De nombreuses mères seules sont contraintes de se prostituer pour rallonger les chèques d'assurance sociale, dont l'essentiel est consacré au loyer, généralement très élevé.

Le récent rapport du Conseil national du bien-être social montre qu'une famille de quatre, dans une grande ville, a besoin de 21 000 \$ pour ses besoins essentiels. Pourtant, dans la plupart des provinces, les familles ne reçoivent guère que la moitié de cela. J'espère que les Canadiens diront au gouvernement que cette privation des enfants ne peut pas continuer. Les gouvernements peuvent et doivent agir.

Le gouvernement fédéral doit insister pour que les provinces appliquent le Régime d'assistance publique du Canada qui exige que les prestations couvrent les besoins essentiels. Les provinces doivent relever les prestations d'assistance sociale pour tenir compte du coût des logements.

Je demande au gouvernement fédéral et au gouvernement de Colombie-Britannique d'appuyer le programme proposé par le Conseil scolaire de Vancouver, qui permettrait de nourrir les enfants à l'école. Ce programme pourrait devenir un modèle de programmes destinés aux enfants pauvres de tout le pays.